



## Procès Verbal du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 1<sup>er</sup> avril à dix-neuf heures et 5 minutes, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la mairie de l'Isle-Adam sous la présidence de Monsieur GUICHARD.

### **Etaient présents :**

MM. Roland GUICHARD (Président), Axel PONIATOWSKI, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Jacques DELAUNE représenté par Didier RENAULT, Pierre-Edouard EON, Jean-Louis DELANNOY, (Vice-Présidents)

Mmes et MM., Chantal VILLALARD, Claudine MORVAN, Sébastien PONIATOWSKI, Elodie THABOUREY, Michel PASSANT, Agnès TELLIER, Alphonse PAGNON, Julita SALBERT, Michel VRAY, Eliane GESRET, Jean-Pierre COURTOIS, Wilfrid BETTAN, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIN, Patrice RENARD, Hélène DECHOUX, Béatrice DUMESNIL, Pascal HUGUENARD, Norbert-Olivier TEMBO, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Dominique MOURGET, Mario STERI, François-Régis CHATELIER, Françoise CHAUMERLIAC, Gérard SCHOLLA, Céline CAUDRON

### **Etaient absents représentés :**

Bruno MACE donne pouvoir à Didier DAGONET  
Philippe LEBALLEUR donne pouvoir à Michel PASSANT  
Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Chantal VILLALARD  
Rémi DU PELOUX donne pouvoir à Alexandre DOHY

### **Etaient absents :**

Philippe VAN HYFTE (Vice-Président)  
Sandrine SAINT-DENIS  
Odile JOUSSET (excusée)

**Secrétaire de séance :** Sébastien PONIATOWSKI

---

La séance est ouverte à 19 heures et 5 minutes sous la présidence de Monsieur le Président Roland GUICHARD.

Monsieur le Président Roland GUICHARD débute la séance par des informations diverses. Il évoque l'évolution des compétences avec un rappel de calendrier :

- 2016 :                    statuts de la C.C.V.O.3.F. ;

- 01/01/2017 : compétences tourisme et aire d'accueil des gens du voyage ; Monsieur GUICHARD en profite pour rappeler, en l'absence de Monsieur le Vice-Président MACE qu'il manque encore à ce jour en retour des questionnaires sur le tourisme de certaines villes, et demande à chacun de s'en occuper dans les meilleurs délais ;
- 2018 : GEMAPI
- 2020 : compétence eau et assainissement.

En ce qui concerne l'actualité de la Communauté de communes, Monsieur le Président rappelle que l'arrêt du service du portage des repas est effectif depuis le 31 mars, avec une reprise par le C.C.A.S. de la ville de l'Isle-Adam au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le chauffeur-livreur a été transféré par voie de mutation.

Une convention pourra être signée avec les petites communes qui souhaiteront bénéficier du service.

Monsieur GUICHARD informe l'assemblée :

- qu'une réunion de la commission de sécurité s'est déroulée durant le 1<sup>er</sup> trimestre de cette année afin de réfléchir sur la vidéosurveillance ;
- que suite à la diffusion du compte-rendu de la commission tourisme, il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations nécessaires par l'intermédiaire du Vice-Président Monsieur MACE ou le secrétariat ;
- qu'un audit va être lancé concernant un projet de mutualisation dans les secteurs de l'informatique, la téléphonie et la reprographie.

## **1 Approbation du projet de procès verbal de la réunion du 29 janvier 2016**

Le projet de procès verbal de la séance du 29 janvier 2016 ayant été transmis avec la convocation de la présente réunion, aucune observation ou modification n'a été adressée à la C.C.V.O.3 F. à ce jour.

Le Conseil Communautaire approuve donc à l'unanimité des membres votants, le procès verbal du 29 janvier 2016.

## **2 Vote des taux 2016**

Vu l'exposé du rapporteur Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI,

Vu l'article 27 des statuts stipulant que le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la fiscalité additionnelle,

Vu le débat d'orientation budgétaire où il avait été évoqué le souhait de réajuster les taux,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- de fixer, pour l'exercice 2016, le taux de chacun des quatre impôts directs, comme suit :

	<b>Taux 2016</b>
Taxe d'habitation :	<b>1,19 %</b>
Taxe sur le foncier bâti :	<b>0,920 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti :	<b>3,89 %</b>
Contribution Foncière des Entreprises	<b>1,29 %</b>

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	36	2	0

### **3 Vote de la TEOM 2016**

Vu l'exposé du rapporteur Monsieur le Président Roland GUICHARD,

Vu l'article 27 des statuts stipulant que le régime fiscal de la Communauté de Communes est celui de la fiscalité additionnelle,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu dans le cadre de l'exercice de ses compétences, où la C.C.V.O.3.F. fixe le taux de la TEOM et perçoit ladite taxe,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer, pour l'exercice 2016, le taux de la TEOM comme suit :

Communes	Taux 2016
Béthemont la Forêt	<b>11.01</b>
Chauvry	<b>13.66</b>
L'Isle Adam	<b>8.59</b>
Mériel	<b>11.25</b>
Méry-sur-Oise	<b>11.31</b>
Nerville-la-Forêt	<b>13.48</b>
Parmain	<b>9.22</b>
Presles	<b>11.23</b>
Villiers-Adam	<b>11.79</b>
<b>Produit 2016 attendu</b>	<b>4 .465.545 €</b>

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	38	0	0

#### **4 Budget prévisionnel 2016**

Le rapporteur Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI présente le budget prévisionnel de l'exercice 2016 établi comme suit, en équilibre des recettes et des dépenses :

➤ section d'investissement :	1.012.819,00 €
➤ section de fonctionnement :	6.092.100,00 €
<b>soit un total de .....</b>	<b>7.104.919,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité, de voter le budget 2016 tel que présenté en annexe.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	0	1

#### **5 Fonds de concours 2016**

Le rapporteur Monsieur le Vice-Président Pierre BEMELS rappelle les modifications apportées au Fonds de concours à compter de 2016.

Les fonds de concours accordés par la Communauté de Communes aux communes adhérentes sont autorisés par l'article L.5214-16 –V du Code Général des Collectivités Locales sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- le fonds de concours doit obligatoirement financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,
- le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux concernés doivent prendre des délibérations concordantes, à la majorité simple.

Le Conseil Communautaire accordera aux communes qui en feront la demande et dans le respect des conditions prédéfinies, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées à des travaux de voirie (limité aux travaux de réfection de chaussées, de bordures et de trottoirs), aux dépenses d'équipements de sécurité et à celles liées à la mise aux normes PMR des sites des différentes communes.

Les conditions pour bénéficier du fonds de concours :

- les travaux doivent faire l'objet d'une inscription au budget d'investissement de l'exercice de la commune qui en fait la demande ;
- le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- des délibérations concordantes exprimeront l'accord à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal
- après accord des assemblées délibérantes, le fonds de concours sera réglé sur présentation des justificatifs de dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer un forfait aux communes selon le détail suivant :

- Béthemont la forêt : 10.500 €
- Chauvry : 8.000 €
- L'Isle-Adam : 100.000 €
- Mériel : 52.500 €
- Méry-sur-Oise : 49.037 €
- Nerville-la-Forêt : 20.000 €
- Parmain : 60.000 €
- Presles : 40.000 €
- Villiers-Adam : 18.000 €

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	38	0	0

## **6 Subvention à l'Harmonie Intercommunale et à la Fête de la Campagne**

Depuis sa création en 2006, l'Harmonie intercommunale a bénéficié d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Cette subvention permet à cet organisme de financer l'achat d'instruments de musique et des partitions, d'indemniser le chef d'orchestre et de participer aux frais de déplacement.

L'activité prévue pour cette année est de se produire

- aux fêtes des villages
- aux Carnavals
- lors de concerts
- aux cérémonies patriotiques des 8 mai et 11 novembre
- à la fête de la musique
- aux marchés de Noël
- aux forums des associations

Par ailleurs, la CCVO3F se propose d'apporter un concours financier dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Campagne

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant de 7.000,00 € à l'Harmonie Intercommunale ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 2.000,00€ pour l'organisation de la Fête de la Campagne.

Il est précisé que le Vice-Président Monsieur Didier DAGONET ne souhaite pas participer au vote, étant lui-même Trésorier de l'Harmonie Intercommunale.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	1	0

## **7 Fête des Jeux en Bois 2016 : accord de subventions**

La Fête des Jeux en Bois s'est déroulée sur trois jours : les jeudi 4, vendredi 5 et samedi 6 février 2016 au complexe sportif Amélie Mauresmo à l'Isle-Adam. Les deux premiers jours ont été réservés à l'accueil des différentes écoles de l'intercommunalité, et le samedi toute la journée sans interruption à la population.

L'extension de périmètre de la C.C.V.O.3.F. ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les écoles de Mériel et Méry-sur-Oise n'ont pu être intégrées au planning. Par contre, la population était vivement invitée à participer le samedi.

Durant ces trois journées, les petits et grands ont utilisé toutes sortes de jeux en bois, anciens ou plus récents, dans un cadre accueillant et spacieux. La manifestation a de nouveau connu un réel succès, de par la fréquentation constatée, et l'appréciation donnée par les participants.

Une soixantaine de classes a ainsi pu être accueillie (soit 1.472 élèves) les jeudi et vendredi.

Seule l'école Notre-Dame de l'Isle-Adam n'a pas souhaité participer cette année, la manifestation ne correspondant pas à leur projet pédagogique.

Par ailleurs, le samedi 6 février a été également particulièrement fréquenté, et ce dès l'ouverture. De nombreux enfants et adultes ont pu découvrir la grande diversité des jeux qui étaient proposés et installés différemment, ainsi que des nouveautés telles que les minis MOLKKI (quilles finlandaises) fabriquées manuellement par l'une des associations présentes. Le parcours de motricité avait été installé afin d'accueillir les plus petits (il est à noter qu'il ne faudra pas oublier de prévenir l'école Jean de la Fontaine deux semaines avant pour la prochaine édition), et cette année des jeux plateaux disposés sur des petites tables avec des chaises, à leur attention, leurs ont été proposés et ont été très appréciés.

Les participants ont pu redécouvrir l'atelier manuel avec cette année la fabrication d'un moulin et d'un jeu africain, ainsi que l'espace « KAPLA » qui a de nouveau remporté un vif succès.

Les classes et les visiteurs ont encore une fois apprécié la diversité et la nouveauté des jeux proposés.

Une attention toute particulière sera également apportée l'année prochaine à la diffusion des affiches et flyers.

Des demandes de participation ont été adressées à différents établissements.

La Société SOGERES a fourni les denrées nécessaires pour l'apéritif déjeunatoire du samedi midi.

Plusieurs transporteurs ont offert le coût des transports d'élèves des différentes communes.

La société de transport CEOBUS, a également, en complément d'acheminements gracieux, fait don de 1.000,00 € sous forme d'un virement bancaire.

Le Crédit Mutuel de l'Isle Adam a décidé d'offrir 500 € pour aider à la réalisation de cette manifestation, qui ont également été virés sur le compte.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Conseillère Communautaire Madame Claudine MORVAN,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les virements bancaires des sommes de 500,00 € et 1.000,00 € aux titres de dons.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	38	0	0

## **8 Conclusion d'une mission d'assistance concernant les actions à mener en 2016 par la C.C.V.O.3.F.**

Le rapporteur Monsieur le Président Roland GUICHARD expose à l'assemblée que dans le cadre de l'évolution du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des efforts à porter sur la mutualisation des services et de l'évolution programmée des compétences de l'intercommunalité, il est proposé, en 2016 de s'associer les services d'un consultant.

Les actions qui seront à mener en 2016 sont les suivantes :

- adaptations organisationnelles des services suite à l'extension du périmètre
- mise à jour des statuts de la CCVO3F
- préparation de l'intégration des nouvelles compétences obligatoires
- anticipation des impacts financiers de ces évolutions
- accompagnement dans la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services

Il est donc envisagé la conclusion d'une mission d'assistance sur ces différentes problématiques, selon un taux journalier de facturation de 1.220,00 € HT.

Monsieur GUICHARD précise que la charge est plafonnée à 20 jours.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité,

- de conclure une mission d'assistance à la conduite des actions à mener en 2016 avec Monsieur Xavier TARDIEUX, pour un taux journalier de facturation de 1.220,00 € H.T. ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	38	0	0

### 9 **Désignation d'un référent « bruit routier et bruit aérien »**

Le rapporteur Monsieur le Président Roland GUICHARD informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la compétence liée à la protection et la mise en valeur de l'environnement de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, il convient de désigner un référent au sein de l'assemblée délibérante pour représenter l'intercommunalité sur les différents dossiers relatifs aux bruits routiers et aériens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Sandrine SAINT-DENIS en tant que référent de la C.C.V.O.3.F. pour les différents dossiers relatifs aux bruits routiers et aériens.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	38	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 10.

Le Président de la Communauté de communes,  
  
**Communauté de Communes**  
**de la Vallée de l'Oise**  
**et des Trois Forêts**  
 Roland GUICHARD.